

## SHORT NEWS

**Signez pour changer le monde !**

(da) - 29 pétitions peuvent être signées sur le site internet de la Chambre ([www.chd.lu](http://www.chd.lu)) actuellement. Si pour le moment aucune de ces pétitions électroniques ne se rapproche des 4.500 signatures requises qui permettraient de présenter ses doléances à la commission parlementaire compétente, quelques-unes pourraient avoir des chances d'aboutir. A la tête du classement avec 1.715 signataires, la pétition contre l'abolition des allocations d'éducation et de maternité, suivie de celle demandant que les cours de natations dans l'enseignement fondamental soient à nouveau dispensés par des « instructeurs de natation » (1.066 signatures). En troisième place, une pétition pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine par le gouvernement luxembourgeois rassemblant 958 signataires jusqu'à présent. Parmi le reste des pétitions, il y en a des insolites - « pour la sauvegarde de la monarchie » - et des bizarres - « pour l'obligation de castration et de stérilisation des chats ». Parmi les plus intéressantes : Celle pour l'introduction d'une tranche d'imposition supplémentaire, déposée par un membre des Jeunesses socialistes, ou encore celle réclamant l'inscription de la laïcité du service public dans la Constitution, déposée par la Ligue des droits de l'homme.

**Voitures électriques : même pas mille bornes !**

(lm) - Afin d'encourager les automobilistes à passer aux voitures électriques, Etienne Schneider avait annoncé en 2012 l'installation de 850 bornes de recharge. « Les 800 stations annoncées par madame le secrétaire d'Etat lors de la cérémonie d'ouverture de la foire d'automne vont-elles s'[y] ajouter ? », voilà une des questions posées par le député CSV Marc Lies. La réponse du ministre de l'Economie a dû décevoir les adeptes de ce système de propulsion alternatif : non, on en reste à « quelque 850 bornes publiques d'ici 2020 », et pour le moment, aucune de celles-ci n'a été réalisée. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que la prime de 5.000 euros à l'achat d'une voiture électrique ne serait pas prolongée - « plus de 300 » aides financières auraient été accordées. 800 bornes pour 300 automobiles, ça n'a pas l'air trop mal. Sauf que, en 2010, le même ministre avait annoncé pour 2020 un objectif de 40.000 voitures électriques sur les routes du Luxembourg. Le calcul est vite fait : une borne devra suffire pour 50 automobilistes. Or, ces bornes seront installées « surtout sur des Park and Ride [et] des parkings de gare », donc des endroits où les navetteurs connecteront leur batterie le matin pour la retrouver bien remplie le soir. Le rush sur les rares bornes disponibles est programmé ! Rappelons que cet amour pour la voiture électrique ne résulte pas d'une simple fascination technique de la part du ministre. En effet, afin de remplir les objectifs assignés par l'Europe en matière d'énergies renouvelables, il faudra soit recourir massivement aux agrocarburants, soit à l'électricité verte pour le transport routier. Or l'extension des agrocarburants est actuellement hypothéquée par la reconnaissance tardive de la Commission européenne des problèmes qu'ils posent aux pays du Sud : la demande croissante pour ces carburants alternatifs entraîne une raréfaction des terres arables et un risque de famine accru (woxx 1086). Reste la propulsion électrique - pourvu qu'elle soit verte. « Je pèserai afin qu'un futur système de recharge électrique mise largement sur les énergies renouvelables », avait assuré en 2011 le ministre de l'Environnement Marco Schank au woxx. Il n'a pas pesé lourd. En effet, Etienne Schneider explique dans sa réponse que « l'infrastructure de charge doit permettre le libre choix du fournisseur » : des bornes EDF bien jaunes ne sont donc pas à exclure. Elles seront de surcroît financées par le contribuable, ou plutôt le consommateur d'électricité lambda, puisque le ministre précise que « les frais cumulés liés à la mobilité électrique (...) seront répartis équitablement sur tous les clients finaux raccordés aux réseaux de distribution basse tension ». Bien entendu, si on faisait payer le véritable coût de ce réseau aux seuls électro-automobilistes, leur nombre risquerait de ne pas dépasser les 300 d'ici 2020.

## AKTUELL

MÉMORANDUM DE LA LIBERTÉ DE CHOIX

**Patchwork ou damnation ?**

Raymond Klein

**Les arguments du consortium religieux pour mettre en place un cours commun trahissent le mépris des croyants pour les non-croyants.**

Huit communautés religieuses luxembourgeoises publient un mémorandum commun. Se seraient-elles mises d'accord pour vénérer le même dieu que ce serait une bonne nouvelle. Hélas, non, il s'agit d'empêcher l'introduction d'un cours d'éthique unique en invoquant la liberté de choix et en proposant un cours « patchwork » réunissant l'ensemble des religions.

Que l'Eglise catholique ait cherché jusqu'ici à empêcher la mise en place d'un cours unique, on peut le comprendre, sinon l'approuver. Après tout, à chaque remaniement de la grille horaire, les enseignants-apôtres des matières qui perdent une heure se lamentent, voire annoncent la fin de la civilisation. Le privilège des catholiques est de pouvoir enseigner, 60 minutes par heure de cours, la vérité de leur seul Dieu, et cela aux frais de l'Etat. Que d'autres les envient et aient cherché à obtenir la même faveur, là encore, cela se comprend.

Mais le mémorandum nous sidère : tous ces croyants, adeptes de religions qui se distinguent en de nombreux points, pourraient se satisfaire d'un même programme de cours. Rappelons que, au nom de ces croyances, on fait couler le sang en d'autres endroits de la planète - et qu'on ignore comment sera calculé le nombre de minutes consacré à tel ou tel culte. Plaisanterie à part, ce qui choque de la part des cultes impliqués, c'est que le plus important serait de ne pas mélanger leurs enfants avec ceux des mécréants, de ne pas les exposer à l'idée qu'on puisse développer une éthique sans être religieux. Une telle attitude suppose une bonne dose de fanatisme religieux.

**Ennemi commun**

Que les catholiques aient lancé cette initiative ne surprend pas. Aux yeux de leurs dirigeants, tous les moyens sont bons : l'archevêque n'a pas hésité à proférer la menace d'une fracture sociétale entre croyants et mécréants. Surprise ! les protestants, considérés parfois comme la partie



« raisonnable » de la chrétienté, s'y mettent aussi. Quant aux musulmans, ceux qui attendaient de leur part un geste fort montrant la compatibilité de leur religion avec un Etat moderne et laïque, ils ont été déçus. La Shoura a sans doute cédé à la promesse de respectabilité que lui apporte l'alliance avec le « grand frère » catholique, épaulé sur le plan politique par le parti au grand C. Après s'être laissés bernier pendant 15 ans par le CSV en matière de conventionnement, est-il vraiment fin de la part des musulmans de mettre tous leurs oeufs dans ce panier-là ?

Reste l'église néo-apostolique, qui en Allemagne conserve une image de secte. Sa présence soulève une autre question gênante pour les défenseurs de la liberté de choix : qui trace la ligne entre les religions « respectables » participant à la gestion d'un cours des religions commun d'un côté et les croyances laissées pour compte ? Les membres de celles-ci auraient la « liberté de choix » de placer leurs enfants soit dans le cours « patchwork » des concurrents, soit dans le cours non religieux, donc émanation du diable.

Le mémorandum en question aurait pourtant pu passer pour une contribution constructive - et tactiquement habile - au processus d'élaboration d'un cours unique. Le texte souligne l'importance de connaître les religions, y compris leurs « dérives », et promeut l'idée de « chercher ensemble les valeurs communes ». Mais l'effet de ces approches pleines de bon sens est gâché par le fait qu'elles ne sont pas destinées à être incluses dans le « cours unique », mais dans l'hypothétique « cours des religions » qui s'adresse aux enfants de parents religieux. Aux yeux des saints hommes qui ont signé le mémorandum, les autres enfants ne représentent sans doute que des âmes perdues, indignes de connaître les religions ou d'être incluses dans la recherche des valeurs communes.